

INSCRIPTION AFFOUAGES 2025 / 2026

Permanences en mairie, au secrétariat :

- **JEUDI 02 OCTOBRE : 9H30/12H**
- **MARDI 07 OCTOBRE : 14H/16H**
- **JEUDI 09 OCTOBRE : 9H30/12H**
- **MARDI 14 OCTOBRE : 9H30/12H**
- **JEUDI 16 OCTOBRE : 9H30/12H**
- **VENDREDI 17 OCTOBRE : 18h/19h**

Chaque personne, souhaitant son affouage, doit venir s'inscrire en mairie.

En cas de problème de santé, nous nous déplacerons au domicile de cette personne sur demande.

PRÉVOIR LE PAIEMENT DE L'AFFOUAGE A L'INSCRIPTION (27 €).



GAZETTE N°48



Photo de Mme Sylvie G.

Chers Varennaise et Varennais,

Le cycle des saisons continue et nous voici à l'automne, chacun reprend ses activités. Malgré les vagues de canicule, j'espère que vous avez passé un bon été.

Evann, le jeune saisonnier, qui est venu en renfort à Simon de la mi-juillet à la fin août, a fait l'arrosage des fleurs, repeint la grille de la chapelle, la porte d'entrée du cimetière et la grille autour du monument du sénateur Bizot et de la Marianne en sabot. Nous remercions Catherine MASTALERZ qui a participé bénévolement à ces chantiers peinture avec Evann.

Je renouvelle la demande aux habitants de garder avec eux toute forme de déchets et de les déposer chez eux dans leur poubelle et **surtout de ne pas les jeter sur la voie publique** (papiers de bonbons, mégots, canettes). L'employé communal n'est pas éboueur.

En septembre, le rythme des réunions va redémarrer et les dossiers continueront à être instruits.

La rentrée scolaire s'est faite sous un ciel pluvieux et 40 élèves ont retrouvé leurs camarades. La cantine accueille entre 20 et 30 enfants suivant les jours. Le périscolaire a enregistré 14 inscriptions.

Le gros œuvre pour la sécurisation de l'abord de l'école est réalisé, maintenant la société doit revenir effectuer les marquages au sol et installer les panneaux de signalisation.

Nous vous remercions des signalements concernant vos quartiers et continuons à compter sur vous, votre participation est appréciée.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

AVIS AUX HABITANTS

RAPPEL - Interdiction de fumer : de nouveaux lieux concernés

Dès le 1er juillet 2025, les parcs, plages, **abribus et abords des écoles** vont rejoindre les lieux où il est interdit de fumer.

Les nouveaux lieux concernés par l'interdiction de fumer sont :

- Les parcs et jardins publics,
- Les plages bordant des eaux de baignade,
- Les abribus et zones couvertes d'attente des voyageurs,
- Les abords des écoles, collèges, lycées et autres lieux destinés à l'accueil, à la formation ou à l'hébergement de mineurs,
- Les espaces ouverts et abords des bibliothèques, piscines, stades et installations sportives.

Ces interdictions s'appliqueront pendant les heures ou périodes d'ouverture.

L'objectif est de contribuer à **dénormaliser le tabac et limiter son attractivité**.

Nouveaux habitants

Nous vous le plaisir d'accueillir

- M. OZAINÉ Jérémy et Mme REBOULET Lucie dans la maison sise 9 rue du Cimetière
- M. ROMAND Philippe et Mme ROMAND Marie-Christine dans la maison sise 6 rue du Viau

INCIVILITÉS

Nous vous demandons de respecter les passages, les trottoirs, garder vos déchets (papiers d'emballages et divers, canettes, mégots, ...) et les mettre dans sa poubelle chez soi

RAPPEL : LES PROPRIÉTAIRES DE CHIENS SONT PRIÉS DE RAMASSER LES DÉJECTIONS DE LEUR CHIEN DANS LE VILLAGE (PV de 75 € à 135 €)

VEUILLEZ NE PAS LAISSER VOS CHIENS DIVAGUER ET LES TENIR EN LAISSE DANS LE VILLAGE.



ÉTAT CIVIL



NAISSANCE :

Nous avons enregistré la naissance de Wilma VANDEVELDE

MARIAGE :

Nous avons enregistré le mariage de Léa FOUGEROLLE et de Maxwell GONTAREK

DÉCÈS :

Nous avons enregistré aucun décès

Services et commerces

Les infos utiles

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Les horaires d'ouvertures sont :

Du Lundi au vendredi : 9h00 à 11h30

Samedi : 8h30 à 11h

Information : Vous pouvez également y retirer vos sacs de tri (bleus et jaunes) et faire des photocopies en dehors des heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

L'agence postale sera fermée du 29 septembre au 07 octobre 2025 inclus.

BOULANGERIE AMBULANTE « LE PETIT MITRON » DE BOURBONNE-LES-BAINS

La boulangerie "Le Petit Mitron" 27 Rue du Général Maistre 52400 BOURBONNE-LES-BAINS effectue une tournée à Varennes du mardi au dimanche à partir de 12h /13h30 sur Varennes. Il n'y a pas d'épicerie.

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Les horaires d'ouvertures sont :

Le Mardi : 9h30 à 11h30 et 13h30 à 16h30

Le Jeudi : 9h30 à 11h30

En cas d'urgence, s'adresser auprès des personnes suivantes :

- Maire : Mme Malou DENIS - 4 rue du Pâquis - 03 25 90 62 32 ou 06 88 50 01 12
- 1^{er} adjoint : M. Olivier SAUSSOIS - 36 rue Varandelle - 06 09 02 05 94
- 2^e adjoint : M. GRASPERGE Emmanuel - 4 rue Sainte Barbe - 06 75 74 87 93

CABINET MÉDICAL 19 Place de l'Eglise (à côté du Garage Martinet) :
Dr MIDY Véronique de Fayl-Billot et Dr WINGER Jean-Marc de Neuilly l'Evêque

Permanences du Dr WINGER Jean-Marc : le mardi matin

Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Neuilly l'Evêque au 03 25 84 03 35

Permanences du Dr MIDY Véronique : le mardi après-midi et le jeudi matin

*Pour prendre rendez-vous appeler le cabinet médical de Fayl-Billot au 03 25 86 15 20
ou uniquement les jours de permanence à Varennes sur Amance au 03 25 90 62 44*

GENDARMERIE : Tous les mercredis, la gendarmerie de Varennes-sur-Amance est ouverte au public de 14h à 18h.

GARAGE MARTINET : Jean-Marc vous accueille du mardi au samedi

CORRESPONDANT DU JOURNAL LE JHM : M. LANDRU Bernard – 07 80 30 12
80 - bernard.landru@outlook.com

Cabinet de « Massage mieux-être » au 19 Place de l'église à Varennes sur Amance.

Ophélie COOTS vous accompagne vers le bien-être à travers différents Massages et Techniques douces de Reboutement :

Shiatsu : A pour vocation de vous libérer de vos tensions, quels soient musculaires ou psychologique. Augmente les défenses immunitaires en renforçant l'équilibre énergétique de votre corps.

Massage Ayurvédique à l'huile chaude : Harmonisation du corps et de l'esprit, réduit la fatigue et l'agitation mentale.

Massage Cali-Détox : Améliore la circulation sanguine et lymphatique. Optimise les fonctions éliminatoires de l'organisme. Détente globale du corps, agit sur les muscles tendons et articulations.

Deep-Tissue : Massage profond, pratiqué avec un niveau d'intensité conçu pour soulager les tissus musculaires. Effet libérateur.

Ouvert le Lundi et Vendredi de 9h à 19h, ainsi que le Mercredi et Samedi de 9h à 13h (uniquement sur rendez-vous)

En fonction de vos besoins, appelez-moi, je vous guiderai vers le soin le plus approprié. Téléphone : 06.60.56.13.04

Mme HUMBERT Edith, récupérateur de matières métalliques à Isches (88) :

Pour tout renseignement, 03 29 07 94 47 aux heures des repas.

Bibliothèque - médiathèque

Les bénévoles de la bibliothèque seront heureux de vous accueillir aux horaires habituels (le mercredi et le samedi de 10h à 12h).

Au Bar Masqué

Comme de coutume, le Bar Masqué vous propose tabac, gaz, journaux, française des jeux, paiement de proximité (factures Trésor Public, amendes), repas et burger à emporter uniquement sur réservation, livraison de repas possible sur Varennes.

Ouvertures : mardi, jeudi, vendredi 9h00-13h30/17h30-20h30 (fermeture en fonction de la fréquentation)
Mercredi, dimanche 10h00-13h30.
Samedi : 10h00-13h30/ 17h30-00h00

ASSOCIATIONS - Infos et dates à retenir

Écoles de Varennes-sur-Amance :

- Vendredi 19 décembre 2025 en soirée : Spectacle de Noël

Association « Les Petits Loups 52400 » :

- Samedi 27 septembre 2025 : Repas moules frites
- Dimanche 12 octobre 2025 : Loto

Association Au Pays d'Arland :

- Dimanche 05 octobre 2025 : Repas à midi suivi d'une animation musicale à partir de 15h30
- Samedi 18 octobre 2025 : Randonnée
- Dimanche 07 décembre 2025 : Salon du livres

Association de l'Église ST GENGOULF :

Si vous souhaitez renouveler votre adhésion pour l'année 2025 ou adhérer pour la 1^{ère} fois, veuillez-vous adresser :

- Monsieur René GROSS
- Madame Catherine MASTALERZ
- Madame Arlette HENRY

Prix de l'adhésion : 10 € Reçu possible pour déduction des impôts.

Programmation d'une participation financière de la part de l'association pour :

- La remise en peinture des portes
- La restauration des statues

Association Sud Haute Marne Multimédia (SHMM)

Se former à l'informatique...

Vous souhaitez vous initier ou améliorer vos connaissances à l'informatique, mieux maîtriser l'usage des outils numériques et leurs applications fort utiles.

L'association Sud Haute Marne Multimédia (SHMM) organise des formations au rythme de 2 heures par semaine en différents lieux du territoire de la Com Com :

- acquérir les connaissances de base pour bien utiliser un ordinateur ou un smartphone...
- aller sur Internet, faire ses démarches en ligne...
- communiquer via une messagerie ou les réseaux sociaux...
- savoir utiliser des applications bien pratiques...
- et cela en toute sécurité pour éviter les piratages ou les arnaques...

Si vous êtes intéressé, contactez Hubert CHAMPOUILLON au 06 30 58 06 33



Carte d'identité ou passeport – Démarches

Demande et prise de rendez-vous...

À noter que vous pouvez choisir de déposer votre demande dans n'importe quelle mairie de France sous réserve qu'elle soit équipée d'un dispositif de recueil. *Le service de demande des cartes d'identité et des passeports est ouvert que sur rendez-vous pris au préalable.*

Comment faire sa demande ?

Pour effectuer une demande de carte d'identité ou de passeport, il est nécessaire de respecter les 4 étapes suivantes :

1 – Effectuer une pré-demande en ligne

Afin de gagner du temps, nous vous recommandons d'effectuer une pré-demande en ligne sur le site suivant :
<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-en-ligne>

- Se connecter ou créer un compte
- Compléter l'adresse et les informations de contact (Le numéro de téléphone renseigné lors de votre demande servira uniquement à envoyer un SMS pour vous avertir de la disponibilité du titre).
- Valider la pré-demande (Relisez soigneusement les informations de votre récapitulatif. Une fois validée, la pré-demande ne pourra en effet plus être modifiée et toute erreur risque d'entrainer l'échec de la procédure de délivrance de votre titre).

ATTENTION CETTE DÉMARCHE EST TOTALEMENT GRATUITE

Le renouvellement de la carte d'identité est uniquement payant en cas de non-présentation de l'ancienne carte nationale d'identité (perte ou vol).

Et pour un passeport, il faut un timbre fiscal d'un montant de :

- 86 euros pour une personne majeure
- 17 euros pour un mineur entre 0 et 14 ans
- 42 euros pour un mineur entre 15 et 17 ans.

Le timbre choisi doit correspondre à la situation du demandeur le jour du dépôt de sa demande en mairie. Exemple : Si vous achetez un timbre de 42€, vous devrez avoir entre 15 et 17 ans le jour du dépôt de votre demande en mairie.

Pour acheter un timbre fiscal, veuillez aller sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>

Si vous rencontrez des difficultés à cette étape vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'un [Espace France Services](#) (à Bourbonne-les-Bains ou Fayl-Billot ou Chalindrey).

2 – Constituer votre dossier

Pour demander une carte d'identité ou un passeport, les pièces justificatives nécessaires dépendent de votre situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement.

Documents à fournir pour votre rendez-vous en mairie :

- Le N° de pré-demande obtenu à la fin de votre démarche en ligne. Nous vous conseillons d'imprimer le récapitulatif de pré-demande
- Une photo d'identité couleur de moins de 6 mois et ressemblante (sans lunettes de préférence) aux normes pour les pièces d'identité (photographe ou photomaton)
- Un justificatif de domicile de moins d'un an (facture téléphone, électricité, eau, impôts, ...)
- La carte d'identité actuelle
 - **en cas de vol** : la déclaration de vol (réalisée en gendarmerie)
 - **en cas de perte** : la déclaration de perte (peut être réalisée lors du dépôt de votre dossier dans la mairie habilitées)

- Un timbre fiscal d'un montant de 25 euros (uniquement en cas de perte ou de vol)
Pour acheter un timbre fiscal, veuillez aller sur le site : <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée : un passeport valide ou périmé depuis moins de 5 ans
- Si votre carte d'identité est périmée depuis plus de 5 ans, perdue ou volée et que vous ne disposez pas de passeport valide (périmé depuis plus de 5 ans) : un acte de naissance de moins de 3 mois sauf si le lieu de naissance est une ville dont l'état civil est dématérialisé

Pour un mineur, il faudra fournir :

- Un justificatif de domicile des parents/d'un représentant légal de moins d'un an (original + photocopie)
- Une pièce d'identité du parent/du représentant légal qui fait la demande (original + photocopie)

Tout dossier incomplet ou avec des photographies non conformes et/ou de plus de 6 mois ne pourra pas être enregistré.

Attention : Les photos doivent être protégées dans une pochette/enveloppe, non découpées et non collées.

3 – Prendre rendez-vous

Prendre un rendez-vous dans n'importe quelle mairie de France, sous réserve qu'elle soit équipée d'un dispositif de recueil, soit sur le [site de l'ANTS](https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/?lang=fr) (<https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/?lang=fr>)

Liste des mairies pour traiter votre demande de carte d'identité ou passeport ou renouvellement :

Mairie de FAYL BILLOT
15 PLACE DE LA MAIRIE 52500 FAYLBILLOT
[03 25 88 62 14](tel:0325886214)

Mairie de VAL DE MEUSE (MONTIGNY LE ROI)
PLACE HOTEL DE VILLE 52140 VAL DE MEUSE
[03 25 90 31 50](tel:0325903150)
Lundi – Jeudi - Vendredi : 8h30-12h / 13h30-17h30
Mardi : 13h30 - 17h30
Vendredi : 8h30-17h30

Mairie de CHALINDREY
47 Rue De Langres 52600 Chalindrey
[0325885017](tel:0325885017)

Mairie de LANGRES
Place Hôtel De Ville 52200 LANGRES
[03 25 87 77 77](tel:0325877777)

Mairie de CHAUMONT
10 place de la Concorde 52000 CHAUMONT
[03 25 30 60 09](tel:0325306009)

MAIRIE DE BREUVANNES EN BASSIGNY
02 PLACE DE LA MAIRIE 52240 BREUVANNES
EN BASSIGNY
[03 25 02 65 65](tel:0325026565)
Mercredi : 09H-12H
Jeudi : 09H-12H / 15H-17H

Mairie de JUSSEY
23 Rue De L'Hôtel De Ville 70500 JUSSEY
[03 84 68 11 49](tel:0384681149)

Mairie de LAMARCHE
18 BIS RUE COLONEL RENARD 88320
LAMARCHE
[03 29 09 50 11](tel:0329095011)

4 – Se présenter au rendez-vous avec :

- Le n° de pré-demande ou la pré-demande imprimée. Ne pas coller la photo sur votre pré-demande
- Les originaux des pièces justificatives listées lors de la validation de votre pré-demande. Dans tous les cas apporter votre justificatif de domicile de moins d'1 an.
- La présence physique en mairie du demandeur est **obligatoire** pour finaliser la procédure. Les mineurs doivent être accompagnés d'un représentant légal.

5 – Retrait de votre titre...

avec ou sans rendez-vous en fonction de la mairie

Dès réception du sms de l'Agence Nationale des Titres sécurisés (ANTS) vous indiquant la mise à disposition de votre titre. Rapportez votre ancien titre (carte d'identité ou passeport) et le récépissé de demande de titre biométrique.

Présence obligatoire du mineur au retrait du passeport et de la carte nationale d'identité s'il est âgé de 12 ans et plus.

Ce qu'il faut savoir

- Vous conserverez votre Carte Nationale d'Identité/ passeport dans l'attente de la réception de votre nouveau titre. Il devra être restitué en échange du nouveau
- Le délai d'obtention du passeport ou de la carte d'identité ne peut en aucun cas être garanti. Nous vous conseillons d'anticiper votre demande et de n'engager aucun frais (billets d'avion, réservations) tant que vous n'avez pas reçu votre titre.
- Les titres doivent être retirés dans un délai de 3 mois à compter de leur réception en mairie. À défaut, ils seront détruits.
- Les services instructeurs peuvent exiger à la réception de votre dossier d'autres éléments en fonction de votre situation.
- Vous devez vous présenter personnellement pour retirer votre titre.

Espace France Services :

Informations pratiques



EFS de Bourbonne-les-Bains

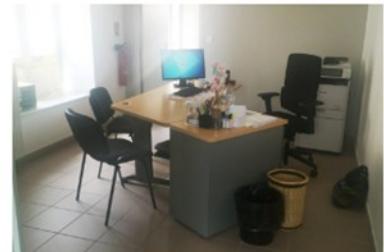
Impasse du château
52400 Bourbonne-les-Bains

03 25 88 46 43
efs.blb[at]ccsavoirfaire.fr



EFS de Chalindrey

16 rue de la Libération
52600 Chalindrey
03 25 84 87 51
efs.chalindrey[at]ccsavoirfaire.fr



EFS de Fayl-Billot

34 grande rue
52500 Fayl-Billot
03 25 84 27 86
efs.fb[at]ccsavoirfaire.fr

Horaires

Lundi :
13h30 - 17h30 sur RDV

Mardi :
8h30 - 12h30 sur RDV

Mercredi :
8h30 - 12h30 sans RDV

Jeudi :
8h30 - 12h30 sur RDV
13h30 - 18h00 : sans RDV

Vendredi :
8h30 - 12h30 sans RDV

Horaires

Lundi :
8h30 - 12h30 : sans RDV
13h30 - 17h30 sur RDV

Mardi :
8h30 - 12h00 sur RDV
13h30 - 18h00 sans RDV

Mercredi :
8h30 - 12h30 sur RDV
13h30 - 17h00 : sur RDV

Jeudi :
8h30 - 12h30 sans RDV

Vendredi :
8h30 - 12h00 sur RDV
13h30 - 16h00 sur RDV

Horaires sur RDV

Lundi :
8h30 - 12h30
13h30 - 17h30

Mardi :
8h30 - 12h30
13h30 - 18h00

Mercredi :
14h00 - 16h00

Jeudi :
13h30 - 18h00

Vendredi :
8h30 - 12h30
13h30 - 16h00

L'État simplifie mes démarches dans mon département !

Ma demande de carte d'identité se simplifie :

- Je peux faire ma pré-demande en ligne via un ordinateur, une tablette ou un smartphone.
- Je crée pour cela un compte personnel sur le site de l'agence nationale des titres sécurisés : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr/> et je saisis mon état-civil et mon adresse.
- Je prends note du numéro de pré-demande qui m'est attribué.
- Je choisis l'une des mairies équipées de bornes biométriques (liste sur le site de ma préfecture). Certaines mairies proposent des rendez-vous pour éviter les files d'attente.
- Je rassemble les pièces justificatives.
- Je me présente au guichet de la mairie avec mon numéro de pré-demande pour y déposer mon dossier et procéder à la prise d'empreintes digitales.
- Je retire ma carte d'identité dans la mairie où j'ai déposé ma demande.



Pour toute information :
www.demarches.interieur.gouv.fr

La « libre » bibliothèque dans l'ancien laveoir rue Varandelle...

Dans l'ancien laveoir, il est désormais possible de déposer ou d'emprunter des livres. Récemment, une équipe de trois femmes bénévoles a nettoyé les armoires, trié et rangé les livres. Maintenant, tout est propre et bien organisé.

Il y a une armoire avec des livres en français, une autre avec des livres en néerlandais, ainsi qu'une caisse contenant des livres pour enfants et une autre avec des livres en anglais.

Nous espérons que tout le monde profitera de cette belle initiative et que chacun veillera à laisser l'endroit aussi propre qu'il l'est actuellement.



GRILLES ET PORTE D'ACCÈS DE LA CHAPELLE REPEINTES

Nous remercions Catherine MASTALERZ, bénévole, en renfort avec Evann, saisonnier communal, d'avoir aidé à repeindre la grille et la porte d'accès de la chapelle St Gengouf cet été, ainsi que la porte du cimetière et les grilles autour du monument du sénateur Bizot et de la Marianne en sabot.



Soirée d'été au jardin

Le 12 Août dernier s'est déroulé, pour la deuxième année consécutive, l'Evènement « Ville à joie », programmé le même jour que le Temps fort du Marché, au Jardin de l'Association « Natur'ailes » qui se trouve derrière l'Eglise et qui a organisé cette rencontre en collaboration avec la belle équipe du Marché de Varennes.

« Ville à joie » est une Entreprise de l'Economie sociale et solidaire dont le but est de rapprocher les administrés de services dont ils peuvent bénéficier mais aussi de créer un moment convivial de lien social entre les Habitants.

Ainsi se sont retrouvés ce jour-là, services, commerçants, producteurs et artisans locaux (dont certains participent au marché estival) dans une ambiance joyeuse, chaleureuse et festive autour d'une bonne « Assiette espagnole », de quelques verres partagés et de crêpes délicieuses. Plusieurs générations se sont retrouvées là dans le plaisir d'être ensemble, à fredonner et à danser sur les airs des années 80 grâce à l'Energie des Animateurs de Ville à joie et de tous ceux et celles qui ont contribué à la réussite de cette belle parenthèse dans la vie du Village. Merci à tous les visiteurs, habitants de Varennes et d'ailleurs pour leur présence.

Emilia Massé



Terrain de pétanque dans la rue du Pâquis

Oscar, Manuel et Gilles ont remis en état une partie du terrain de pétanque situé rue du Pâquis



Il reste à le recharge de sable, afin de le filaniser. Merci Messieurs !

JOURNÉE MARCEL ARLAND DU 6 SEPTEMBRE 2025

Le rendez-vous arlandien a accueilli spécialistes et passionnés...

Tandis que Marcel Arland aimait à revenir sur sa terre d'enfance à l'automne, l'association Au pays d'Arland ne l'a pas oublié pour honorer sa mémoire. Conférences diverses autour de l'œuvre, expositions d'artistes-peintres et vannière, déambulation sur des lieux d'élection de l'écrivain dans le village, échanges fructueux en découvertes se sont déroulés dernièrement à Varennes.

Le public a été accueilli dans une salle richement attrayante par des peintures d'artistes-peintres, d'une exposition photographique de Christophe Baillat venue de Camara à Nantes, le fruit d'un atelier d'écriture et un diaporama de paysages arlandien en boucle. Après l'assemblée générale annuelle de l'association sous la présidence de Malou Denis, les conférences ont été ouvertes par Roger Maudhuy, grand conteur dans la lignée du folkloriste Claude Seignolle. Le thème abordé fut Aigremont et ses fantastiques légendes. Dans le public, Laurent Bertrand a donné un long exposé historique sur la célèbre forteresse. Pour sa part, M. Thénard a rappelé que le haut-lieu fut visité par Maurice Barrès, mis en poème par Jean Grosjean, puis Roger Clérici. Grâce à ce dernier, Marcel Arland a aimé le lieu et l'a évoqué dans « *Ce fut ainsi* », ce qui amena Bernard Pivot à parlé d'Aigremont sur le plateau d'Apostrophes. C'est Emilia Hernandez-Massé qui, ex-enseignante spécialisée dans la didactique du français pour élèves allophones, a clos cette matinée culturelle en expliquant les clés d'un atelier d'écriture avec de jeunes écoliers face aux paysages d'Arland. De cette expérience, elle en a tiré une volée de feuillets étonnantes qui laissent présager des talents en herbe et que les auditeurs ont pu apprécier sous forme d'exposition aux côtés de tableaux de Christophe Massé, Marie-Claude Chevallereau et des extraits de la bande dessinée d'Hillegonda van Bockhove à paraître.

L'après-midi fut en grande partie consacrée à « *L'Ordre* », roman de Marcel Arland. Prix Goncourt 1929 (le deuxième attribué à un écrivain du secteur, à savoir Maurice Constantin-Weyer en 1928 !) avec clin d'œil sur les relations des frères Goncourt et le Bassigny. Il fut rappelé que le prix Goncourt pour « *L'Ordre* » fut attribué au professeur Arland alors enseignant au Montcel à Jouy-en-Josas, qu'il fit l'objet d'un téléfilm de Christine Gouze-Rénal dont la 1^{re} partie film se déroula dans la cour du collège Diderot à Langres. Là-dessus, le jovacien Christophe Baillat, auteur d'un « *Abécédaire sur Marcel Arland* », a produit une étude scrupuleuse entre ce volumineux roman d'Arland et « *Le Petit Chose* » d'Alphonse Daudet. Soulignons, que cet adhérent est un actif représentant de l'association Au pays d'Arland en région parisienne. Là-dessus, Didier Desnouvaux a incité le public à se pencher sur la généalogie de la famille Arland avec nombre de références tirées de ses œuvres. A son intervention, il ajouta une surprise due à ses travaux de recherches : un Victor Arland (1848-1890) aurait fondé la ville d'Arland dans le comté de Park aux Etats-Unis. Là-dessus, la journée s'est achevée par la traditionnelle déambulation dans le village avec des lectures arlandiennes par Anne Duvoy.

Des rendez-vous prochains sont donnés afin de mener à bien l'incontournable sauvegarde de la maison natale au Pâquis : déjeuner musical (6 octobre), balade forestière avec lectures (11 octobre), édition de la bande dessinée « *Terre natale* », salon du livre...



MISSION LOCALE DE L'ARRONDISSEMENT DE LANGRES

UN LIEU UTILE ET DES IDÉES POUR L'AVENIR DES JEUNES !

La Mission Locale de l'Arrondissement de Langres est un service public de l'emploi qui accueille les jeunes âgés de 16 à 25 ans (jusqu'à 29 ans pour les jeunes en situation de handicap) sortis du système scolaire afin de leur proposer un accompagnement global et personnalisé dans le but de favoriser leur insertion sociale et professionnelle.

La Mission Locale est présente sur l'ensemble du Pays de Langres et intervient dans différents domaines : l'emploi, la formation, l'orientation, le logement, la santé, la mobilité, l'accès aux droits, la citoyenneté et sports/loisirs/culture.

En 2024, 940 jeunes ont bénéficié d'un contact, 702 jeunes ont été accompagnés et 220 jeunes ont été reçus en premiers accueils.

UN ACCUEIL PRÈS DE CHEZ VOUS !



NOUS CONTACTER



03.25.87.52.44



Mission Locale de Langres



accueil@missionlocale-langres.fr



@missionlocaladelangres

NOS FINANCEURS



La Région
Grand Est

Haute Marne
le Département



France Travail



Association Régionale
des Missions Locales
Grand Est



granolangres

Communauté de Communes
Savoir-Faire

langres

